

CÔTES-D'ARMOR

Enfants handicapés. Le cri de détresse de la Pep

1 avril 2011 - [Réagir à cet article](#)



Face à la menace de réduction de ses moyens dans l'accompagnement des enfants handicapés, l'association départementale des Pupilles de l'enseignement public (Pep 22) tire la sonnette d'alarme.

L'association départementale des Pupilles de l'enseignement public, qui apporte chaque année un accompagnement à 300 enfants handicapés des Côtes-d'Armor, est menacée d'une réduction assez conséquente de ses moyens octroyés par l'État. L'Agence régionale de santé (ARS) a averti la direction de l'association que, pour des raisons de restrictions de moyens, elle perdrait en septembre prochain pas moins de 14 places d'accueil. Dix pour des enfants présentant des troubles du comportement et quatre pour ceux souffrant de déficience visuelle. Une nouvelle terrible pour la Pep mais aussi pour les parents des enfants en question dont certains sont sur des listes d'attente depuis de longs mois. Pour les déficients visuels par exemple, cette décision se traduirait, selon l'association, par une incapacité d'accueillir un nouvel enfant pendant trois ans. Hier, membres du bureau, salariés de l'association (qui voient se profiler des licenciements), élus locaux et parents ont poussé un cri du coeur.

Réclamer des comptes à l'État

«La conjoncture est dure, on le sait. Il faut faire des réformes d'accord mais pas sur le dos de nos enfants. Ils ont déjà un handicap, ils n'y sont pour rien et en plus ils paieraient la crise. C'est inadmissible!», s'est insurgé Sébastien Galissant, membre d'un collectif de parents. Chacun autour de la table a dit son intention de réclamer des comptes à l'État. «Il y a une loi sur l'égalité des chances qui existe. Elle prévoit l'intégration de tous les enfants en situation de handicap. L'État n'applique pas les lois? Eh bien nous, on ne lâchera pas».



J'aime

Photos



et tentez de la gagner*



> Jouez maintenant

*Conditions sur site